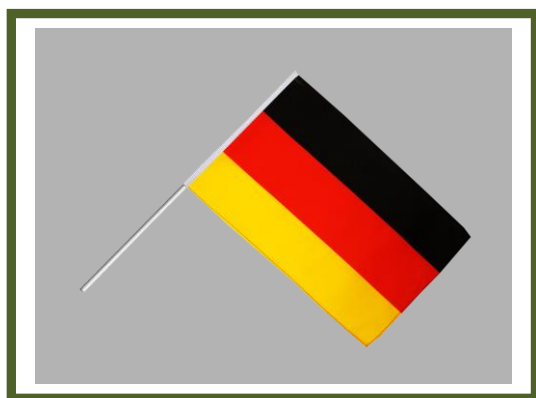




Enseignement optionnel

SECTION € ALLEMAND

Les sections européennes, créées en 1992, ont pour objectif de favoriser l'ouverture européenne et internationale des établissements scolaires français du second degré.

La section européenne Allemand du Lycée Camille Vernet, ouverte en 2010, est l'une des seules de Drôme et d'Ardèche. Elle est destinée à rapprocher les élèves de notre voisin, l'Allemagne, pays très proche de la France à travers son économie et sa politique, son histoire et sa culture, et qui par son dynamisme offre de nombreuses perspectives d'avenir.

OBJECTIFS ET FINALITES : OBTENIR UN BAC avec la mention « EURO ALLEMAND »

La formation, **ouverte aux élèves motivés par l'apprentissage de l'allemand ayant déjà plusieurs années de pratique en collège**, poursuit les objectifs suivants :

- développer l'apprentissage de la langue allemande et les différents registres de vocabulaires au-delà de l'enseignement classique d'allemand.
- approfondir la culture et la civilisation allemandes
- encourager à 3 types d'échanges individuels (court, moyen, long)
- participer à un échange scolaire collectif
- consolider ses compétences et ses connaissances en histoire-géographie et s'ouvrir à l'actualité
- obtenir **une mention spéciale « section européenne allemand » sur le diplôme du baccalauréat**
- prendre de l'avance pour l'enseignement supérieur et favoriser les possibilités futures de partenariat
- disposer d'un outil supplémentaire d'insertion dans le monde professionnel, en suscitant une ouverture européenne

Grâce à cet enseignement, les élèves acquièrent un meilleur bagage linguistique, validé et reconnu dans toute l'Europe.

FONCTIONNEMENT : COMBINER HISTOIRE-GEOGRAPHIE ET ALLEMAND

La section européenne allemand est **un enseignement optionnel**, complémentaire des enseignements **d'allemand et d'histoire - géographie** habituels **qui va donner plus de force à chacun d'eux**.

En 2^{nde}, ce sont **2h d'histoire - géographie enseignées en langue allemande** (avec selon les besoins un recours plus ou moins important au français) par un professeur d'histoire - géographie ayant des compétences certifiées en allemand. L'horaire de **1^{ère}** et de **Terminale** se décompose ainsi : **0.5h de renforcement linguistique** et **1.5h** d'histoire - géographie. Ces horaires sont sous réserve d'effectifs suffisants. [SUPPR]

L'effectif, variable, tourne autour d'une quinzaine d'élève. Cet effectif permet une bonne activité orale et de rapides progrès. Dans ces conditions stimulantes, chaque participant accroit considérablement son

niveau, année après année, tant en langue allemande qu'en culture générale, ou encore en histoire – géographie. Les élèves acquièrent de nouvelles compétences liées à l'apprentissage en deux langues et développent une plus grande flexibilité conceptuelle ainsi que de nouvelles stratégies d'acquisition du savoir.

La plus – value est donc réelle : améliorations variées ; dossier scolaire enrichi ; points au baccalauréat.

La section européenne **regroupe ainsi des élèves capables, dynamiques et motivés qui progressent plus vite** et peuvent atteindre un excellent niveau de langue (C1 selon la classification du CECRL en Terminale) lorsqu'ils s'impliquent avec enthousiasme dans le travail de la section.

Un partenariat durable est par ailleurs établi avec le **lycée Pestalozzi de BIBERACH** (ville du Sud – Ouest de l'Allemagne, jumelée avec Valence), depuis 2016-2017. En découle **un échange scolaire fructueux (de deux fois 10 jours)**, axé sur la découverte réciproque, et proposé en priorité à tout germaniste suivant cet enseignement optionnel de section européenne.

L'engagement dans cette option se fait par année scolaire. **Poursuivie en Première puis Terminale**, cette matière spécifique permet (en cas de réussite aux épreuves) l'indication de la **mention spéciale « section européenne allemand » sur le diplôme du baccalauréat**.

PRECISIONS SUR L'ÉPREUVE SPECIFIQUE DE SECTION EUROPEENNE ALLEMAND EN TERMINALE

L'obtention de l'indication « section européenne ou de langue orientale » sur le diplôme du baccalauréat dépend des résultats de l'élève au contrôle continu :

- Une 1^{ère} condition concerne l'enseignement en Langues Vivantes. Pour obtenir l'indication « section européenne ou de langue orientale », le candidat doit obtenir une note supérieure à 12/20 sur l'ensemble du cycle terminal, soit sur les deux années de Première et de Terminale, en langue vivante allemand.

- Concernant l'option « euro allemand », une évaluation spécifique de contrôle continu est organisée pour apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne. Pour obtenir l'indication « section européenne ou de langue orientale », le candidat doit obtenir une note moyenne à cette épreuve supérieure à 10/20. Elle est organisée par les professeurs qui suivent l'élève (le professeur de langue et/ou le ou le professeur de la discipline non linguistique) et est composée :

- d'une interrogation orale de langue qui a lieu en fin de terminale et qui compte pour 80 % de la note globale ;
- de la note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe de terminale qui compte pour 20 % de la note globale.

Remarque : la note obtenue à l'interrogation orale passée à la fin de l'année de Terminale devient une note incluse dans la moyenne du contrôle continu de la LV Allemand du second semestre de Terminale.

PROCEDURE D'ADMISSION

La formation est **ouverte aux élèves du secteur**.

La **demande** d'inscription en **Section € allemand** s'effectue **au moment de l'inscription, début juillet**.